

ÉCONOMIE

Indicateurs centraux

Description

CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS
CULTURELLES AU PIB

►► Pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au Produit Intérieur Brut (PIB)

EMPLOI CULTUREL

►► Pourcentage d'individus exerçant une profession culturelle au sein de la population active occupée

DÉPENSES CULTURELLES DES
MÉNAGES

►► Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens et services culturels par rapport aux dépenses totales de consommation des ménages



I. PERTINENCE DE LA DIMENSION POUR LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT

Au cours des 20 dernières années, la culture comme secteur productif a pris une part croissante dans les économies nationales. Les activités et les industries culturelles deviennent des moteurs de croissance permettant ainsi la diversification des économies nationales, la génération de revenus et la création d'emplois, et ce, à la fois dans les économies en développement, les économies émergentes et celles de l'OCDE.

A ce jour, les données illustrant cet impact demeurent pour la plupart non consolidées et présentent de nombreuses lacunes. Pourtant, les estimations qui font suite illustrent la contribution économique au niveau mondial des produits culturels et créatifs. Dans son ensemble, le secteur représentait 3,4 % du PIB mondial en 2007 et équivalait à près de 1,6 trillions USD, soit presque le double des recettes du tourisme international pour la même année¹. Il est par exemple estimé que les industries culturelles et créatives contribuent environ à hauteur de 2,6 % du PIB total au sein de l'Union Européenne et à près de 6,4 % aux Etats-Unis². En 2008, la valeur des exportations mondiales de biens et services créatifs a atteint 592 milliards de dollars (USD), indiquant un taux de croissance annuel de 14 % tout au long des six dernières années consécutives³. De plus, les industries culturelles et créatives est l'un des secteurs qui s'étendent le plus rapidement et l'un des plus dynamiques au sein de l'économie mondiale, avec un taux de croissance de 17,6 % en Europe, de 13,9 % en Afrique, de 11,9 % en Amérique Latine, de 9,7 % en Asie, de 6,9 % en Océanie et de 4,3 % en Amérique du Nord et Centrale⁴. La demande et la consommation de produits culturels et créatifs et des services des médias croissent également de manière exponentielle, portées notamment par l'importance croissante de la distribution numérique et mobile et par les changements dans la façon dont la culture est créée et distribuée.

En outre, les produits et services générés par les activités et industries culturelles sont un puissant vecteur de développement social et culturel en raison de leur double nature – à la fois économique et culturelle. Cette double nature ajoute de la valeur et va au-delà de leur capacité à créer emplois et revenus. En fournissant des débouchés pour l'expression créative, l'expérimentation et l'esprit d'entreprise, les activités et les industries culturelles favorisent la créativité ainsi que le capital social d'un pays. À cet égard, les secteurs culturels et créatifs sont des «preneurs de risques» qui investissent dans de nouveaux talents et de nouvelles esthétiques, contribuant à la diversité des expressions culturelles et à l'élargissement des possibilités de choix des consommateurs. Ces produits et services produisent de multiples synergies et retombées positives, notamment sur l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) et sur leur utilisation par le grand public, et stimulent également l'innovation en matière de recherche, de produits et de services. De surcroît, la diversité et la vitalité du secteur culturel au niveau national permettent de mettre en évidence le niveau d'infrastructures et de politiques mis en place pour faciliter la conversion de la créativité et de l'innovation en compétences et en esprit d'entreprise, et dynamiser la production d'externalités sociales positives.

+ Les IUCD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): Cette dimension est liée à l'objectif 1 des OMD «Réduire l'extrême pauvreté et la faim» qui cible, entre autres objectifs, la réalisation du plein emploi productif et un travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes. Les IUCD cherchent à démontrer et à mettre en évidence le potentiel de la culture en tant que moteur de développement économique pouvant générer des revenus et créer des emplois. Les résultats de son application au niveau des pays pourraient ainsi contribuer à la mesure des réalisations obtenues dans la mise en œuvre de l'OMD 1.

Objectif de la dimension

Cette dimension porte sur la contribution du secteur culturel au développement économique à travers trois indicateurs centraux:

- La contribution des activités culturelles au PIB;
- L'emploi dans le secteur culturel; et
- Les dépenses des ménages en biens et services culturels.

A travers ces trois indicateurs centraux, les IUCD contribuent à l'obtention de données clés qui montrent la contribution du secteur culturel au développement économique des pays. De plus, grâce à sa méthodologie, la construction des

1. The Creative Economy Report, UNCTAD (2008), p.25

2. The Creative Economy Report, UNCTAD (2010), p.23

3. The Creative Economy Report, UNCTAD (2010), p.23

4. Media and Entertainment Outlook, PricewaterhouseCoopers (2008)



indicateurs contribue également à entamer l'alignement des statistiques nationales relatives à l'économie de la culture sur les normes internationales.



Note: En tenant compte du niveau des capacités en matière de statistiques culturelles et de la disponibilité des données dans la plupart des pays à revenus intermédiaires et à bas revenus, les IUCD adoptent une approche simplifiée et pragmatique inspirée par le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (2009). La construction des indicateurs centraux de la dimension économique doit donc être considérée comme un premier pas dans le processus de renforcement des capacités techniques et des systèmes d'information sur la mesure de la contribution de la culture au développement au niveau national. Elle permet de souligner les domaines prioritaires d'intervention et les grandes potentialités et lacunes nécessitant de nouvelles explorations pour les futures politiques.

II. DÉFINITIONS

Les concepts et définitions utilisés pour les trois indicateurs centraux sont basés sur :

- Le Système de comptabilité nationale de l'ONU 2008 (SNA)⁵
- Le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC)⁶
- Les Normes et directives de l'Organisation internationale du travail (OIT)⁷

Pour assurer une compréhension générale des principaux termes relatifs aux trois indicateurs centraux, les définitions et les références suggérées sont les suivantes :

Biens et services culturels⁸: produits qui se distinguent des autres biens et services économiques puisqu'ils « englobent des valeurs artistiques, esthétiques, symboliques et spirituelles. »

Domaines culturels fondamentaux⁹: ensembles communs d'industries productives culturelles, d'activités et de pratiques directement liées à la création, la production, la distribution et la jouissance des contenus culturels :

- Le patrimoine culturel et naturel ;
- Les arts du spectacle et les festivités ;
- Les arts visuels et l'artisanat ;
- Le livre et la presse ;
- Les media audio-visuels et interactifs ;
- Le design et les services créatifs ; et
- Le patrimoine culturel immatériel (domaine transversal).

Équipements et matériaux des domaines culturels: les industries de soutien ainsi que les services auxiliaires qui facilitent ou permettent la création, la production et la distribution de produits qui font partie de domaines culturels fondamentaux (par exemple, appareils de télévision, d'impression ou iPods), tels que définis par le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (2009).

Activités de production de la culture: les activités qui sont sous la responsabilité d'un individu ou d'un groupe de personnes qui transforment les intrants (main-d'œuvre, biens et services, capitaux) en biens et services (extrants ou production), qui sont rémunérés et relèvent d'un domaine culturel¹⁰. Toutes les activités qui font partie des domaines culturels ne font pas forcément partie de la production. La production culturelle comprend les activités marchandes et non-marchandes. Les activités non-marchandes comprennent les activités à but non lucratif et les activités d'entités publiques qui offrent leurs produits à titre gratuit ou à des prix insignifiants¹¹.

Toutefois, pour des raisons méthodologiques, l'indicateur central sur la contribution des activités culturelles au PIB évalue seulement la contribution des activités culturelles privées et formelles de production au PIB.

5. <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008.pdf>

6. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* (2009), <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001909/190909f.pdf>

7. <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/lang--fr/index.htm>

8. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* (2009), p.22

9. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* (2009), p.23

10. Le Système de comptabilité nationale (SCN) comprend toutes les activités exercées en vue de la production de biens et services et exclut toutes les activités des ménages, domestiques ou personnelles (par exemple, nettoyage, réparations de la maison, et services de repas) qui ne sont pas rémunérées.

11. Ces activités jouent un rôle culturel très important dans les arts de scène, le patrimoine ou les services, tels que les bibliothèques et les musées.



Établissements: unités statistiques de mesure de la production. Les établissements sont actifs en un seul endroit et se concentrent sur une activité unique ou principale qui génère au moins la moitié de la valeur ajoutée totale. Une entreprise peut être composée d'un ou plusieurs établissements. Les établissements qui composent l'entreprise peuvent à leur tour développer différentes activités principales.

La dimension économique des IUCD met l'accent sur les établissements engagés dans des activités culturelles liées aux domaines culturels fondamentaux (couvrant des établissements tels que les entreprises d'édition et de radiodiffusion, les compagnies de théâtre et de danse, les musées, les bibliothèques), et aux domaines culturels touchant aux équipements et aux matériaux de soutien (couvrant les établissements tels que les entreprises de télécommunication).

L'emploi dans les activités culturelles: comprend les personnes occupant des emplois dans les établissements opérant dans le secteur culturel. Les établissements qui se consacrent à des activités culturelles peuvent comprendre des professions culturelles, mais aussi non-culturelles, tels que les professions ayant trait à la gestion et les professions techniques et commerciales. En effet, dans le même établissement dédié à une activité culturelle (par exemple, une maison d'édition), il peut y avoir différentes personnes qui occupent des emplois liés aux métiers de la culture, tels que des illustrateurs, écrivains et éditeurs, et d'autres personnes ayant des emplois liés à des professions non-culturelles comme des gestionnaires, des comptables, des commis et des vendeurs.

L'emploi dans les professions culturelles: comprend les personnes qui effectuent des tâches et des devoirs qui « consistent à : générer, développer, préserver ou refléter un sens culturel ou spirituel ; à créer, produire et diffuser des biens et services culturels, qui sont généralement associés à des droits de propriété intellectuelle ; et à travailler à des fins d'expression artistique »¹². La profession culturelle fait référence à des gens qui ont exercé une profession culturelle productive pendant un temps donné, ce qui comprend les personnes employées dans des établissements dédiés aux activités culturelles, mais aussi par des établissements appartenant à d'autres secteurs non-culturels, par exemple, les designers dans l'industrie textile ou les architectes dans l'industrie du bâtiment.

Dans le cadre des IUCD, l'emploi dans les professions culturelles fondamentales est distingué de l'emploi dans les professions culturelles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien.

III. SOURCES DE DONNÉES

Les sources (recensements et enquêtes économiques auprès des ménages), auprès desquelles les données doivent être obtenues pour la construction des trois indicateurs, utilisent des classifications par activité, profession et consommation.

Ces classifications organisent l'information concernant les activités, les professions et la consommation selon une codification nécessaire pour la comptabilité économique et sociale et pour des raisons statistiques. La construction des indicateurs proposés nécessite l'identification de la culture dans ces classifications.

Les normes de classification internationales suivantes, pour les activités, les professions et la consommation, sont des lignes directrices à l'usage des pays pour leurs classifications nationales¹³.

- **La Classification internationale type, par industries, de toutes les branches d'activités économiques (CITI):** cette classification se compose de catégories utilisées pour recueillir des statistiques en fonction des activités productives.
- **La Classification internationale type des professions (CITP):** cette classification reporte les professions selon les caractéristiques spécifiques des tâches.
- **La nomenclature des fonctions de la consommation individuelle des ménages (COICOP):** cette classification divise l'objectif des dépenses de consommation individuelle engagées par les ménages. Les unités de classification sont des transactions.

La plupart des pays utilisent des adaptations de ces normes internationales. Certains pays peuvent utiliser un modèle différent, mais dans la plupart des cas, la classification nationale utilisée peut être harmonisée ou intégrée dans les normes de classifications internationales ci-dessus.

12. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* (2009), p.40

13. Promues par la Division des statistiques de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry>) et le Département des Statistiques de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/CITP/index.htm>



IV. PROCESSUS ÉTAPE PAR ÉTAPE POUR IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS CULTURELS DANS LES CLASSIFICATIONS NATIONALES D'ACTIVITÉS, DE PROFESSIONS, ET DE CONSOMMATION

Pour construire les indicateurs de cette dimension, il est nécessaire de suivre les trois étapes suivantes afin d'identifier les éléments de la culture dans chacune des classifications nationales par activités, produits et professions.

>> ÉTAPE 1: Identification des domaines culturels centraux et des équipements/matériaux de soutien dans les normes de classifications internationales. Le CSC (2009) présente une sélection détaillée des activités et des professions qui font partie des domaines culturels centraux, des équipements et des matériaux de soutien dans les dernières versions de ses classifications: CITI Rev.4 (4 chiffres) et CIP-08 (4 chiffres). Compte tenu de l'approche pragmatique des IUCD, la liste des domaines de la culture sélectionnés pour construire les indicateurs de la Dimension Economie est plus réduite. L'Annexe I détaille cette liste. Les codes retenus pour les indicateurs «*Pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au PIB*» et «*Pourcentage d'individus exerçant une profession culturelle au sein de la population active occupée*» sont présentés respectivement dans les Annexes II et III¹⁴.

De la même manière, une sélection spécifique des dépenses des ménages qui ont trait aux domaines culturels centraux, aux équipements et aux matériaux des domaines culturels à partir de la COICOP est présentée en Annexe IV pour guider la construction de l'indicateur sur les «*Dépenses de consommation finale des ménages en biens et services culturels*».

>> ÉTAPE 2: Vérification de la correspondance entre les codes sélectionnés, à partir de la CITI Rev.4, de la CIP-08 et de la COICOP, avec les classifications nationales. La plupart des pays ont adaptés les versions actuelles ou antérieures des classifications CITI, CIP et COICOP, ou utilisent des classifications nationales différentes dans leurs systèmes de données néanmoins liées à ces versions (par exemple, les recensements et les enquêtes auprès des industries et des ménages). C'est la raison pour laquelle l'exercice de vérification des correspondances est nécessaire entre: a) la codification des domaines culturels fondamentaux, des équipements et matériaux culturels dans les versions proposées des normes de classification internationale (présentées en Annexes II, III et IV), et b) la ou les adaptations des versions antérieures de codification disponibles au niveau national. À cette fin, il convient de remplir les trois tableaux de correspondance permettant de faire le lien entre les classifications nationales et internationales par activités, professions et consommation.

Par exemple, UNSTATS a publié des tableaux de correspondances disponibles entre la CITI Rev.4 et la CITI Rev.3¹⁵, et l'OIT a publié des tableaux de correspondances possibles entre la CIP-08 et la CIP-88¹⁶. Ceux-ci peuvent être utilisés comme une première étape pour l'exercice de correspondance nécessaire à la construction des indicateurs proposés. Voici un exemple de tableau de correspondance pour les classifications d'activités:

			CITP Rev.4	Classification nationale	
2 chiffres	3 chiffres	4 chiffres	Catégorie d'activité	Code	Catégorie d'activité
		3211	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires		
	322	3220	Fabrication d'instruments de musique		
59	591	5911	Activités de production de films cinématographiques et de vidéos, et de programmes de télévision		
		5912	...		
			
		



Note: Les tableaux de données prévus pour chacun des trois indicateurs de la Dimension Economie fournissent un cadre pour entreprendre l'exercice de correspondance des classifications. Veuillez remplir ces tableaux en fonction de la classification nationale pertinente et en accordant une attention particulière à son niveau de désagrégation (codes de niveau 4, 3 ou 2 chiffres).

14. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles*, pp. 52-81

15. <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/CITI-4.asp>

16. <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>



>> ÉTAPE 3: La construction des indicateurs dépend du nombre de chiffres (digits) des classifications nationales disponibles: comme expliqué ci-dessus, certaines activités, professions et types de dépenses sont difficiles à identifier dans les classifications nationales, où le niveau de désagrégation est trop faible ou insuffisant. Néanmoins, certains codes à 3 chiffres, voir même à 2 chiffres peuvent être directement utilisés, mais en raison du plus haut niveau d'agrégation des sources de données au sein de ces codes, ils devront faire l'objet d'estimations dans le but de distinguer les activités, professions et dépenses culturelles des celles non-culturelles.

Ainsi, pour parvenir à une comparabilité des résultats au niveau international, tout en s'assurant que les données restent fiables, il est essentiel de :

- Fournir le nombre de chiffres (digits ou niveau de désagrégation) de la classification nationale employée pour construire les indicateurs dans les tableaux de données ; et
- Suivre de près la sélection des codes proposée par le présent Manuel méthodologique lors de la construction des indicateurs, avec les niveaux de désagrégation des données à 4, 3 et 2 chiffres.

Naturellement, la précision et la pertinence des indicateurs finaux diminuent fortement plus le niveau de désagrégation des données est bas. Néanmoins, en utilisant une codification à 3 chiffres, les indicateurs finaux donnent un aperçu relativement précis de la contribution de la culture à l'économie. Avec une codification à 2 chiffres, les indicateurs ne parviennent à donner qu'un faible reflet de la contribution de la culture à l'économie mais peuvent orienter des actions ultérieures en matière de recherche et de politiques à mener.



Note : La collaboration avec les instituts nationaux de statistiques est essentielle pour obtenir des données précises et pertinentes en vue de la construction de ces indicateurs (dans l'idéal au niveau de codification à 4 ou 3 chiffres). Il peut donc être utile d'établir un protocole d'accord, ou toute autre forme d'entente formelle avec ces instituts, pour mettre en œuvre les IUCD au niveau national.

V. INDICATEURS CENTRAUX

1. CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS CULTURELLES AU PIB

Introduction

La culture contribue au PIB national. Le présent indicateur évalue le poids du secteur culturel dans l'économie nationale, en considérant le revenu primaire des personnes employées dans l'économie formelle¹⁷. Il s'agit des personnes qui mènent des activités créatives et produisent des produits symboliques, ainsi que celles qui sont en charge des matériaux de soutien servant à la création, la production et la distribution des activités, des biens et des services culturels. En considérant les revenus et la valeur ajoutée générée par les activités culturelles formelles et privées, l'indicateur de cette dimension montre que ces activités contribuent à la production d'un pays, à la diversification de son économie, et à la génération de revenus et de moyens de subsistance.

>> Description : Pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au Produit Intérieur Brut

Objectif

Cet indicateur évalue la contribution au PIB des activités culturelles centrales et de celles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien. Il est destiné à fournir un aperçu de la contribution globale du secteur culturel à l'économie dans un pays donné.



Note : Cet indicateur ne considère que la valeur ajoutée apportée par les activités culturelles privées et formelles.

17. Compris comme la partie de l'économie qui est imposée, surveillée par les autorités, et est comprise dans le Produit national brut (PNB).



Sources de données

- Comptes nationaux
- Recensements et enquêtes sur l'industrie
- Enquêtes sur les services et le commerce
- Enquêtes sur les petits établissements
- Archives nationales
- Enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages
- Enquêtes auprès des entreprises de ménages
- Sources de main-d'œuvre
- Enquêtes culturelles spéciales, registres des artistes, etc.
- Sources secteur privé. Par exemple, enquêtes spéciales menées par des syndicats ou les annonceurs de média.

Méthode de calcul

Il y a deux options principales pour construire cet indicateur : l'approche production et l'approche revenu. Seule l'approche production est présentée ci-dessous car elle est plus facile et plus couramment utilisée.

Les étapes suivantes doivent être suivies :

1. Calculer la valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la valeur de la production d'une industrie après déduction de la valeur des biens et services utilisés pour sa création. Dans l'approche production, la valeur ajoutée est calculée à partir de la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire (CI), correspondant à la valeur des intrants. Le résultat est la valeur que l'établissement contribue à la valeur totale du produit obtenu.

Il existe deux types de valeur ajoutée qui peuvent être calculées : brute ou nette. La valeur ajoutée brute (VAB) est calculée en prenant la valeur de la production ou valeur de production brute (VPB) et en en déduisant la consommation intermédiaire (CI).

Formule # 1

$$VAB = VPB - CI$$

Où :

- *VPB (valeur de la production)* = chiffre d'affaires + formation de capital pour compte propre + variations des stocks de travaux en cours et les produits finis
- *CI (consommation intermédiaire)* = charges d'exploitation – frais de dépréciation. Elle comprend la valeur des biens et services consommés par un processus de production.

La valeur ajoutée doit être appliquée pour les activités culturelles centrales et celles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien sélectionnées dans la CITI Rev.4, en suivant de près la sélection présentée à l'Annexe II, ainsi que la procédure à suivre pour les exercices de correspondance entre ces codes sélectionnés et les classifications nationales (Voir l'approche «Étape par étape» dans la section IV ci-dessus).

Selon le degré de précision de la classification nationale disponible, c'est à dire selon le niveau de désagrégation des codes à 4, 3 ou 2 chiffres, veuillez considérer la sélection proposée correspondante en Annexe II.



Note : Il est essentiel de séparer les données produites pour les domaines centraux et ceux touchant aux équipements et aux matériaux de soutien, étant donné que ces derniers n'ont pas de lien direct avec un contenu symbolique, mais sont une approximation de l'effet indirect dans la chaîne de valeur.

2. Calculer le ratio des activités culturelles dans le produit intérieur national brut

Pour obtenir ce ratio, ajouter la valeur obtenue des codes sélectionnés centraux et touchant au matériel et au soutien. Puis comparer cette somme avec le Produit intérieur brut (PIB) de l'économie nationale.

**Formule # 2**

$$PIBC = \frac{\sum_1^n VAB_{codes\ citi}}{PIB}$$

Où:

- PIBC représente le produit intérieur brut culturel constituant la contribution des activités culturelles au PIB.



Note: Outre l'indicateur composite, il est recommandé de présenter séparément les données produites sur la contribution des activités culturelles centrales au PIB, ainsi que la contribution au PIB des activités culturelles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien.

Exemple

Un pays X a utilisé le recensement économique de 2010 avec un niveau de code à 4 chiffres pour construire l'indicateur sur la contribution des activités culturelles privées et formelles au produit intérieur brut (PIB).

	Données	Domaines	
		Centraux	Equipements/matériaux de soutien
Résultats (%)	4,76 %	57,57 %	42,43 %

Lignes directrices pour l'interprétation des résultats

- Cet indicateur sur la valeur ajoutée des activités culturelles est descriptif et contextuel.
- Les IUCD visent à produire des résultats aussi fiables que possible, pour cette raison il a fallu adopter une approche pragmatique qui reconnaisse à la fois les contraintes méthodologiques et le manque de disponibilité des données. Cet indicateur ne mesure que la contribution au PIB des activités culturelles, et celles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien, privées et formelles; les résultats ne reflètent donc que la «partie émergée de l'iceberg» de la contribution totale des activités culturelles au PIB national. Autrement dit, puisque les activités culturelles qui se déroulent dans l'économie informelle et dans les établissements non marchands ne sont pas incluses dans les calculs, en raison de la complexité et/ou de l'indisponibilité des données, les résultats de cet indicateur ne représentent qu'une infime partie de la contribution réelle des activités culturelles au PIB. Cet indicateur doit donc être présenté comme une première évaluation du statu quo, ce qui implique la nécessité de poursuivre les investissements au niveau des systèmes nationaux d'information pour affiner, compléter et mettre à jour la valeur ajoutée globale des activités culturelles au PIB.
- À cet égard, l'interprétation des résultats doit reconnaître que cet indicateur ne couvre pas :
 - a. de nombreuses activités culturelles qui, dans la pratique, génèrent des résultats économiques dans les économies moyennes, moyenne-faibles et faibles, telles que :
 - les activités culturelles non marchandes offertes par des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et par des institutions gouvernementales;
 - les activités culturelles menées dans des établissements informels ou de petites dimensions, qui fonctionnent dans l'économie souterraine ou dans l'ombre et qui sont néanmoins très importantes dans de nombreux pays; et
 - les activités illégales, telles que la piraterie.
 - b. les impacts indirects et induits et les externalités, telles que :
 - les dépenses des individus en hôtel, restauration et transports associés aux activités culturelles auxquelles ils participent; ¹⁸

18. Pour donner une indication sur l'importance des impacts induits par la participation aux événements culturels, on estime qu'aux Etats-Unis, l'impact de la participation à une manifestation artistique équivaut à une fois et demi celui des propres dépenses engagées par l'organisation de cet événement. *Arts and Economic Prosperity, Americans for the Arts, Juin 2002.*



- les autres bénéfiques potentiels de la culture, tels que l'attractivité du territoire pour les personnes et les entreprises ; et
- les évaluations économiques qui n'impliquent pas la consommation, par exemple, la valeur accordée aux biens culturels en raison de leur impact sur les générations futures et leur valeur pour la société ou pour des raisons philanthropiques.



Note: Pour en savoir plus sur les questions relatives au calcul de la contribution globale du secteur de la culture au PIB, veuillez vous référer à la section « Aller plus loin » de l'annexe V.

- Bien que ne fournissant qu'une image partielle, l'indicateur fournit des informations précieuses sur les revenus générés par les activités culturelles au niveau national, ainsi qu'une désagrégation pertinente des activités culturelles centrales et de celles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien. L'indicateur servira à démontrer quantitativement la contribution du secteur culturel à la croissance, à la diversification de l'économie et à la génération de revenus et de moyens de subsistance. Pour de nombreux pays, ce sera la première fois qu'une telle évaluation du poids de leur secteur culturel dans l'économie nationale sera entreprise.
- Au niveau national, il est fortement recommandé, lors de la présentation des résultats, de comparer la contribution au PIB des activités culturelles (ainsi que des activités culturelles centrales) avec d'autres secteurs économiques fournissant une contribution similaire ou supérieure. Cela permettra de se faire une meilleure idée du poids du secteur culturel par rapport aux autres secteurs économiques de l'économie nationale. Par ailleurs, il serait également utile de comparer les taux de croissance au cours du temps (par le biais d'une série chronologique) entre les principaux secteurs de l'économie et le secteur culturel. D'une manière générale, les tendances mondiales dans ce secteur indiquent des chiffres d'affaires plus élevés que pour les autres secteurs et industries. Le secteur culturel fait ainsi preuve de plus de dynamisme que les secteurs plus traditionnels, tels que la fabrication, et parfois même les dépasse.
- Comme indiqué ci-dessus, on obtient une image restreinte de la contribution globale des activités culturelles au PIB avec un niveau de code des données à 4 chiffres. Avec des niveaux de codes à 2 ou 3 chiffres, l'image est encore plus réduite. Cela signifie que l'interprétation des résultats doit être soigneusement contextualisée.
 - Pour les pays dont les codes de données sont à 3 chiffres, l'indicateur fournira des indications relativement précises sur la contribution des activités culturelles formelles et privées au PIB, même si les codes sélectionnés concernant certaines activités culturelles centrales (par exemple, l'éducation culturelle; la location de cassettes et de disques vidéo; les activités des agences de presse; la vente au détail de livres, journaux et papeterie en magasin spécialisé; la fabrication de bijoux et articles connexes) et certains équipements et matériaux de soutien (tels que la vente au détail de matériel audio et vidéo en magasin spécialisé et portails Internet) ne sont pas pris en compte dans le calcul final.
 - Pour les pays dont les codes de données sont à 2 chiffres, l'indicateur fournira un premier aperçu de la contribution de la culture à l'économie, qui pourra orienter davantage les actions à mener en matière de recherche et de politiques dans ce domaine. En effet, avec un niveau à 2 chiffres, les résultats définitifs n'auront pris en compte que 7 codes classés comme correspondant à des activités culturelles centrales et 2 codes classés comme correspondant à des activités culturelles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien. En outre, « l'édition de logiciels », qui est considérée selon les codifications à 3 et 4 chiffres comme une activité touchant aux équipements et aux matériaux de soutien, est intégrée selon la codification à 2 chiffres dans d'autres grandes activités culturelles centrales, et est donc comptabilisée comme telle.
- Enfin, il est important de noter qu'étant donné que cet indicateur est construit sur la base des normes statistiques internationales, il représente un investissement important en termes d'alignement des classifications nationales sur les systèmes de classification internationaux, et permet ainsi une meilleure comparabilité des résultats à l'échelle internationale. Cependant, les comparaisons ne peuvent être faites qu'entre pays utilisant exactement les mêmes codes sélectionnés par la méthodologie des IUCD et avec le même niveau de désagrégation des codes de données.



Note: Si, en fonction des données disponibles, la méthodologie proposée ne permet pas de fournir une approximation de la contribution de la culture à l'économie, il peut être utile pour votre pays de se référer à l'expérience d'une approche multidimensionnelle développée pour évaluer l'économie culturelle au Mali. Veuillez consulter l'Annexe VI pour plus de détails.

2. EMPLOI CULTUREL

Introduction

Cet indicateur met l'accent sur le rôle de la culture comme « employeur » afin de mieux comprendre son impact sur le développement économique et social national.

Les professions dans les activités culturelles reflètent la capacité des individus à participer, en tant que professionnels, à des activités culturelles et sont un signe de la vitalité du secteur culturel, qui est partie intégrante du développement. L'emploi dans les activités culturelles contribue à la création d'emplois, à la génération de revenus et au bien-être matériel des personnes employées dans ces activités. Il s'agit là de choses essentielles à la fois pour les objectifs nationaux qu'internationaux de développement. En effet, l'objectif 1 des OMD affirme que la communauté internationale devrait viser la réalisation du « plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes » comme moyen d'éradiquer la pauvreté.¹⁹ En outre, en raison des caractéristiques du secteur culturel et de sa dépendance à l'égard des micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises gérées localement, ce domaine de l'emploi peut favoriser un développement équitable et faciliter la distribution des ressources à ceux qui en ont besoin. Ainsi, les emplois créés par le secteur culturel devraient être reconnus comme un signe de sa vitalité et comme un moyen de réduction de la pauvreté.

>> Description: Pourcentage d'individus exerçant une profession culturelle au sein de la population active occupée

Il existe deux types d'emploi culturel :

- a. Les personnes qui exercent une profession culturelle, y compris celles qui travaillent dans les établissements à vocation culturelle ou non-culturelle ;
- b. Les personnes qui travaillent dans des établissements engagés dans des activités culturelles, y compris tous les individus qui y exercent une profession culturelle ou une profession non-culturelle.

Le tableau suivant montre les trois combinaisons possibles entre l'emploi dans les établissements culturels et non-culturels et l'emploi dans les professions culturelles et non-culturelles.

Professions	Etablissements	engagés dans des activités culturelles	non engagés dans des activités culturelles
	Culturelles		A
Non-culturelles		C	

Les personnes qui exercent une profession culturelle correspondent à l'ensemble A+B et les personnes qui travaillent dans les établissements engagés dans des activités culturelles correspondent à l'ensemble A+C.

L'approche idéale serait d'obtenir des données pour les deux types d'emploi (A+B+C). Cependant, une fois que vous obtenez les données pour les personnes qui ont une profession culturelle (ensemble A+B) sur la base des codes sélectionnés CITP-8 (voir détails en Annexe III) et les données pour les personnes qui travaillent dans les établissements engagés dans des activités culturelles (ensemble A+C) sur la base des codes sélectionnés CITI Rev.4 (voir détails en Annexe II), les données des deux ensembles ne peuvent pas être ajoutées car les individus exerçant une profession culturelle dans des établissements engagés dans des activités culturelles (A) font partie des deux ensembles, il y aurait donc double comptage.

Etant donné la complexité et la difficulté d'un recouplement de la CITI Rev.4 et de la CITP-08 (ou des tableaux de correspondances créés pour le pays en fonction de ces classifications) pour couvrir les deux types d'emploi (A+B+C), tout en évitant une double comptabilité, **les IUCD adoptent une approche pragmatique qui consiste à mesurer l'ensemble A+B, soit seulement les professions culturelles.**

19. <http://www.un.org/millenniumgoals/poverty.shtml>



Note: L'indicateur sur l'emploi dans les professions culturelles est calculé sur la base des codes sélectionnés de la CITP-08. Si votre pays n'utilise pas cette classification, ou si l'adaptation de la classification nationale n'est pas possible, il est recommandé de calculer le nombre de personnes employées dans les établissements culturels en utilisant comme référence les codes sélectionnés de la CITI Rev.4 (voir détails en Annexe II).

Objectif

Évaluer le rôle de la culture comme « employeur » au niveau national, ainsi que la vitalité et le dynamisme du secteur de la culture et de son potentiel d'amélioration du bien-être matériel des personnes qui y sont employées.

Sources de données

- Recensement de la population ;
- Enquêtes sur la population active et sur l'emploi des ménages ;
- Dossiers administratifs (par exemple, les registres de sécurité sociale).



Note: Bien que la plupart des sources recommandées utilisent les lignes directrices et les normes de l'OIT concernant les définitions et les concepts en matière d'emploi, il y a quelques différences entre les pays. Par exemple, certains pays considèrent comme des personnes employées les personnes qui ont travaillé au moins une heure la semaine précédente, pour d'autres, les périodes de référence utilisées sont différentes. L'âge de début du travail varie également d'un pays à l'autre, de 10 à 18 ans. Les particularités dans les définitions, ainsi que la période chronologique où l'enquête ou le recensement a été effectué, doivent être mises en évidence lors de la présentation des résultats et incluses dans le tableau des données.

Méthode de calcul

Les étapes suivantes doivent être suivies pour construire l'indicateur :

1. Nombre de personnes exerçant une profession culturelle :

L'univers de l'indicateur est le nombre de personnes employées²⁰ dans les professions culturelles. Il comprend les personnes exerçant i) une profession culturelle dans un établissement culturel (ensemble A) et ii) une profession culturelle dans un établissement non-culturel (ensemble B).

Cet indicateur s'applique aux personnes qui, au moment de la collecte des données, ont exercé une profession culturelle productive pendant un temps donné (généralement la semaine précédente). Le calcul doit être basé sur des données obtenues à partir des codes pertinents de la Classification nationale des professions, qui correspondent aux codes CITP-08 sélectionnés présentés à l'Annexe III (pour les niveaux de données à 4, 3 et 2 chiffres). Les sources nationales recommandées (enquêtes auprès de la population active et les recensements de population) utilisent des classifications de professions et sont généralement basées sur la CITP.

L'exercice de correspondance entre la classification nationale et les codes sélectionnés pour les IUCD doit donc être entrepris comme expliqué dans la section « Approche étape par étape » de la section IV.

2. Ratio des personnes exerçant des professions culturelles au sein de la population active occupée totale :

Additionner le nombre de personnes employées pour chacun des codes de profession culturelle sélectionnés en Annexe III (pour les niveaux de données à 4, 3 et 2 chiffres), en tenant compte des résultats de l'exercice de correspondance.

Selon le degré de précision de la classification nationale disponible, veuillez considérer la sélection respective des codes présentés en Annexe III pour les niveaux de données à 4, 3 et 2 chiffres.

20. L'emploi comprend : les employés qui travaillent pour un salaire en espèces ou en nature ; les employeurs qui travaillent pour un bénéfice ou pour un gain familial ; les travailleurs à leur propre compte qui travaillent pour un gain familial, y compris les producteurs de biens pour leur propre usage final ou pour celui de la famille (dans les limites du SCN) ; les membres des coopératives de producteurs qui travaillent pour un gain familial en espèce ou en nature ; les travailleurs de la famille qui contribuent et travaillent pour des gains familiaux en espèces ou en nature.



Comparer le résultat obtenu avec le chiffre de la population active occupée totale.



Note: Suivant la sélection faite par les IUCD des codes CITP-08 pertinents, il est important de présenter séparément le « Ratio des personnes exerçant des professions culturelles dans des domaines centraux » du « Ratio des personnes exerçant des professions culturelles dans des domaines touchant aux équipements et aux matériaux de soutien ».

Formule

$$PEC_p = \frac{\sum_1^n EC_{codes\ citp}}{PE}$$

Où :

- PEC_p est le pourcentage de personnes exerçant des professions culturelles;
- $EC_{codes\ citp}$ est le nombre total de personnes employées dans les professions culturelles selon les codes CITP sélectionnés;
- PE est le nombre total d'individus dans la population active occupée.

Les parties agrégées de cet indicateur doivent être présentées sous forme de pourcentage (avec au maximum deux décimales) du nombre total de personnes employées dans le pays. Cela permettra des comparaisons nationales et montrera la part de l'emploi culturel dans l'emploi total.

Exemple

Un pays X a utilisé le recensement national au niveau 4 chiffres pour construire l'indicateur sur la population active occupée exerçant une profession culturelle par rapport à la population active occupée totale.

Professions culturelles dans les établissements culturels ou les établissements non-culturels (CITP)					
	Données	Genre		Domaines	
		Femmes	Hommes	Centraux	Equipements/ matériaux de soutien
Résultats (%)	2,6 %	59,4 %	40,6 %	88,7 %	11,3 %

Lignes directrices pour l'interprétation des résultats

- Cet indicateur est un indicateur descriptif et contextuel.
- Dans la même mesure que pour la contribution des activités culturelles au PIB, la contribution globale du secteur de la culture à l'emploi est sous-estimée dans cet indicateur, en raison de la difficulté à obtenir et à corréliser toutes les données pertinentes. Par exemple, les professions non-culturelles dans les activités et/ou établissements culturels, ainsi que les professions induites ayant un lien étroit avec la culture, comme les employés à l'accueil (restaurants, etc.) et les services hôteliers situés dans ou à proximité de sites patrimoniaux²¹, ne sont pas couverts. Par conséquent, l'indicateur ne reflète que la « partie émergée de l'iceberg » de la contribution globale de la culture à la création d'emplois.



Note: Pour plus d'informations sur la façon de construire un indicateur plus large sur les « personnes exerçant une profession non-culturelle dans un établissement culturel », veuillez vous référer à l'Annexe V (« Aller plus loin »).

- Le niveau de précision du résultat final sera considérablement réduit si on utilise des classifications avec des niveaux à 3 ou 2 chiffres à la place de la classification CITP recommandée avec le niveau à 4 chiffres.

21. Voir note de bas de page 15.



- En utilisant les codes à 3 chiffres, l'indicateur ne sera pas en mesure de prendre en compte l'emploi dans : i) d'importants domaines centraux, tels que l'éducation culturelle (arts, langues et musique), la publicité et le marketing, le développement des médias web, les sociologues, les anthropologues et professions connexes, commis de bibliothèque, ii) des domaines transversaux immatériels, y compris les ministres des cultes et les chefs traditionnels et chefs de village, et iii) les équipements et les professions de soutien, telles que développeurs de logiciels et techniciens de la radiodiffusion et de l'audiovisuel.
 - En utilisant les codes à 2 chiffres, l'indicateur ne donnera qu'un aperçu très élémentaire de l'emploi culturel, car seuls deux codes CITP-08 sont pris en compte : i) le code 26, qui comprend de nombreux professionnels de la culture comme les acteurs, les musiciens, les danseurs, les traducteurs, réalisateurs etc., mais aussi des professionnels non-culturels tels que les avocats, les juges et les économistes, et ii) le code 73, lié essentiellement aux professionnels de l'artisanat. De plus, il ne sera pas possible d'effectuer de désagrégation entre les professions culturelles centrales et celles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien.
- Malgré les considérations ci-dessus, l'indicateur produit grâce à l'approche des IUCD avec des niveaux de codes à 4, ou même à 3 chiffres, offre de précieux renseignements sur l'emploi culturel au niveau national. Il donne un aperçu de sa contribution et de son poids, démontrant avec des données quantitatives (pour la première fois dans de nombreux pays) la façon dont le secteur culturel contribue à la création d'emplois et au bien-être matériel des personnes employées dans ce secteur. En outre, il permet également de fournir un aperçu détaillé de l'emploi dans les professions culturelles centrales et celles touchant aux équipements et matériaux de soutien et fournit aussi quelques indications de base sur la situation de l'emploi des femmes et des hommes dans ce secteur.
 - Au niveau national, il est fortement recommandé, lors de la présentation des résultats, de comparer la part des professions culturelles dans l'emploi total avec les autres grands secteurs fournissant une contribution similaire ou supérieure. Cela permet de contextualiser les résultats et d'obtenir une meilleure image du poids réel du secteur culturel en tant qu'employeur.
 - De plus, pour bien comprendre l'importance de l'emploi culturel pour le développement national, il est fortement recommandé d'aller au-delà de l'information donnée par l'indicateur central actuel. Ceci peut être réalisé par la collecte, chaque fois que cela est possible, de données supplémentaires sur des sujets politiques clés, tels que les caractéristiques sociales des salariés (le sexe, le groupe ethnique, l'âge, l'éducation et les niveaux de formation), le statut professionnel, la moyenne des heures de travail, la stabilité de l'emploi, les professions secondaires, le chômage et le sous-emploi. Pour cette raison, il est demandé de désagréger les résultats selon le sexe et le domaine culturel dans le tableau des données, et de les présenter sous forme de pourcentages de la population totale employée dans ce secteur. Par ailleurs, les équipes nationales sont fortement encouragées à profiter de cette occasion pour faire des désagréments supplémentaires selon les principales variables démographiques.
 - Enfin, puisque l'indicateur est conforme aux normes internationales, ses résultats seront comparables entre les pays qui se servent de la même méthode de calcul. Cependant, il est important de garder à l'esprit que les comparaisons ne peuvent être faites qu'entre pays utilisant exactement les mêmes codes sélectionnés dans le cadre de la méthodologie des IUCD et avec des codes de données avec le même nombre de chiffres.

3. DÉPENSES CULTURELLES DES MÉNAGES

Introduction

Les dépenses en biens et services culturels par les institutions et les résidents d'un pays donné sont reliées au développement économique, puisqu'elles reflètent la répartition des revenus qui soutiennent la production culturelle nationale et étrangère. Par ailleurs, les dépenses de consommation individuelle en activités, biens et services culturels engagées par les ménages donnent un aperçu de la taille et du potentiel du marché national pour la culture et montre à quel point une société valorise la culture à travers les flux économiques. L'évaluation des dépenses est également un moyen indirect de parvenir à une connaissance approximative de l'influence positive de l'économie moderne sur la culture, car elle montre à quel point la société valorise la quantité et la qualité de l'offre fournie par ce type d'économie. Enfin, les dépenses réelles peuvent également servir d'indication du potentiel d'expansion du secteur de la culture.



>> Description : Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens et services culturels par rapport aux dépenses totales de consommation des ménages

Objectif

Evaluer dans quelle mesure les ménages résidents d'un pays donné accordent de la valeur aux biens et services culturels, par le biais des opérations de marché et par l'allocation des ressources qui soutiennent la production culturelle nationale et étrangère, et obtenir un aperçu de la taille et du potentiel du marché national pour les activités, biens et services culturels.

Définitions

Les dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens et services se composent de tous les achats engagés par les ménages résidents d'un pays²² en différents biens et services culturels, offerts à des prix qui sont économiquement et non économiquement significatifs²³. Elles comprennent les dépenses consacrées aux produits culturels tels que les livres, les billets de cinéma commercial, de représentations théâtrales et les entrées payantes dans les musées. Elles couvrent les dépenses des ménages résidents en biens et services culturels non seulement produits dans le pays, mais aussi importés et achetés à l'étranger.



Note : Cet indicateur ne couvre pas toutes les consommations en biens et services culturels des ménages, ni la contribution de la culture au produit national en termes de dépenses, étant donné que : i) il inclut les importations ; ii) il n'inclut pas la valeur des exportations ; iii) il exclut la majorité des produits non-commerciaux ; et 4) il laisse de côté certaines dépenses en produits culturels qui ne sont pas financés directement par les ménages, tels que les services de conception et de publicité.

Sources de données

- Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages

Les enquêtes auprès des ménages sont l'option préférée. De nombreux pays effectuent des enquêtes sur les revenus et les dépenses qui fournissent une ventilation des dépenses en produits culturels. L'avantage est qu'il est plus facile de compiler ces informations d'après les enquêtes auprès des ménages que d'après les données sur la production. Ces enquêtes ont également tendance à inclure des dépenses qui sont difficiles à saisir par d'autres moyens (tels que les achats en ligne). Certains pays font ces enquêtes annuellement et d'autres de façon sporadique (3-10 ans). La période de référence chronologique doit être clairement indiquée si vous utilisez ce type de source.

Ci-dessous d'autres sources qui fournissent des informations du côté de l'offre :

- Enquêtes et recensements sur l'industrie
- Enquêtes sur les services
- Enquêtes auprès des petits établissements

Les données peuvent être utilisées à partir de ces autres sources où la production est enregistrée. Cela nécessite de prendre les valeurs des produits finis du marché fabriqués au cours de la période, moins les exportations et plus les importations. Néanmoins, cette option nécessite un examen détaillé de diverses enquêtes industrielles et dans de nombreux pays, les niveaux de désagrégation des codes de classification des produits dans les sources industrielles existantes rendent difficile l'identification des biens et services culturels. Une autre faiblesse de ces sources de données réside dans le fait qu'elles ne sont pas en mesure de distinguer si les dépenses sont effectuées par les ménages résidents ou par des ménages non-résidents. Dans de nombreux cas, elles ne révéleront pas les achats effectués à l'étranger par les ménages résidents. Dans les pays où des tableaux sur les intrants/extrants ou sur l'offre/l'utilisation existent et sont intégrés dans les comptes nationaux, les niveaux de désagrégation pour les produits culturels doivent être explorés.

22. Un ménage est considéré comme résident lorsqu'il a un centre d'intérêt économique prédominant dans un pays, c'est-à-dire lorsqu'il s'engage pour une longue période (un an ou plus) dans des activités économiques sur ce territoire.

23. Elles comprennent aussi les opérations de troc, les biens et services reçus en nature (différent des transferts du gouvernement et d'organisations sans but lucratif au service des ménages – ISBLSM), et les biens produits par le même ménage.



Méthode de calcul

1. Calcul des dépenses de consommation finale des ménages en biens et services culturels :

Cette variable correspond à la valeur de l'ensemble des dépenses des ménages pendant une année en biens et services culturels centraux et ceux touchant aux équipements et aux matériaux de soutien, en fonction de la sélection de codes COICOP présentés en Annexe IV.

L'utilisation de la classification COICOP et la sélection des dépenses culturelles centrales et de celles touchant aux équipements et aux matériaux de soutien (Annexe IV) proposée suit la procédure décrite dans l'approche « étape par étape » (voir la section IV ci-dessus) et a pour but d'identifier la culture dans le système de comptabilité national et d'effectuer l'exercice de correspondance avec les codes COICOP recommandés.

Selon le degré de précision de la classification nationale disponible, veuillez considérer la sélection correspondante des codes qui sont présentés en Annexe IV.



Note : Il est recommandé que les statistiques produites pour les codes centraux et pour les codes touchant aux équipements et aux matériaux de soutien soient présentés séparément, puisque ces derniers ne sont pas en lien direct avec le contenu symbolique, mais avec des services, des équipements et des matériaux de soutien qui servent à la création, la production et la distribution de biens et services culturels centraux.

2. Calcul des dépenses de consommation finale des ménages en biens et services culturels définis par rapport aux dépenses totales de consommation finale des ménages :

La somme de ces valeurs doit être mise en rapport avec les dépenses totales de consommation finale des ménages, en utilisant la formule suivante :

$$CFMC = \frac{\sum_1^n CMS_{\text{codes COICOP}}}{CFM}$$

Où :

- *CFMC* représente les dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens et services culturels par rapport aux dépenses totales de consommation finale des ménages ;
- $CMS_{\text{codes COICOP}}$ est le total des dépenses des ménages obtenu à partir des codes sélectionnées de la COICOP ;
- *CFM* est le total des dépenses de consommation finale des ménages.

Il a été choisi, en l'espèce, de suivre la classification de l'ONU avec un niveau de code de données à 4 chiffres. Toutefois, si votre pays utilise une classification plus détaillée pour les dépenses (niveau à 5 chiffres ou plus), il est recommandé de construire un indicateur supplémentaire plus précis. Pour cette raison, en utilisant la classification nationale disponible et en suivant la sélection des codes présentés en Annexe IV, il est nécessaire :

- a. d'exclure du code 09.1.2 les instruments optiques, tels que les jumelles, microscopes, télescopes et boussoles ; et
- b. d'inclure, à partir du code 09.2.2, seulement les instruments de musique (en faisant particulièrement attention de ne pas inclure des biens durables importants pour les loisirs d'intérieur, tels que les tables de billard, de ping-pong, les billards électriques, les machines de jeux, etc.)



Note : Chaque fois que cela est possible, l'indicateur doit être ventilé par variables clés, telles que les quintiles de revenu et le degré d'urbanisation, comme proposé dans le tableau des données. Il serait également intéressant de désagréger les résultats par domaines culturels.

Exemple

Le pays X a utilisé une source de données nationale de 2010 pour construire l'indicateur sur les dépenses culturelles des ménages (évaluation en termes de consommation de biens et services culturels nationaux et étrangers et du potentiel du marché national pour les activités, les biens et services culturels).

	Données	Quintiles de revenus					Lieu de résidence		Domaines	
		1	2	3	4	5	Urbain	Rural	Central	Équipements/ Matériaux de soutien
Résultats (%)	4.00 %	2.97%	3.37%	3.65%	4.02%	4.75%	4.00%	-	41.06%	58.94 %



Lignes directrices pour l'interprétation des résultats

- Il s'agit d'un indicateur descriptif et contextuel.
- Les résultats définitifs sous-estimeront le total de la consommation finale effective des ménages en biens et services culturels. Par exemple, ils ne couvrent pas la valeur des biens et services culturels acquis par les ménages résidents et fournis par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) à des prix économiquement non significatifs (par exemple, transferts sociaux en nature). Ils ne comprennent donc pas des biens et services tels que les services des musées et bibliothèques publiques et les manifestations culturelles publiques et gratuites, qui peuvent représenter une part importante de la consommation finale des ménages en activités, biens et services culturels.²⁴ En outre, au niveau de code recommandé à 4 chiffres, une dépense culturelle centrale comme « instruments de musique » ne sera pas incluse, car elle ne peut pas être séparée de « biens durables importants pour les loisirs d'intérieur ».
- Malgré ces limites, cet indicateur donne un aperçu important de la façon dont les ménages résidents apprécient les biens et services culturels nationaux et étrangers par le biais des opérations de marché, ainsi que sur la taille et le potentiel du marché national pour les activités, biens et services.
- Autant que possible, il est recommandé d'analyser les résultats selon les critères de ventilation proposés dans le tableau des données, à savoir par les quintiles de revenu, urbain/ rural, biens et services culturels centraux et ceux touchant aux équipements et matériaux de soutien, ce qui permettrait d'obtenir une image plus précise des modèles de consommation culturelle de la population dans son ensemble, ainsi que celle des groupes sociaux particuliers. Par exemple, il peut être intéressant d'explorer le pourcentage des dépenses de différents groupes de revenus par rapport aux dépenses totales en biens et services culturels, mais aussi la typologie des dépenses culturelles par groupe de revenu.
- Il est recommandé d'explorer la façon dont cet indicateur améliore l'information obtenue à partir de l'indicateur sur la valeur ajoutée de la production culturelle. Par exemple, un pays peut créer beaucoup de valeur ajoutée, mais exporter la plupart des produits qu'il génère. La valeur ajoutée montre à quel point la culture contribue à la génération de revenus, mais ne révèle pas combien de résidents du pays goûtent et apprécient la production qu'elle génère. En mettant l'accent sur les dépenses, on peut ainsi évaluer cette valorisation, ainsi que celle de la production venant d'autres pays.

////////////////////// LIGNES DIRECTRICES POUR L'ANALYSE GLOBALE DE LA DIMENSION ////////////////////////

- Les trois indicateurs de la Dimension Economie doivent être compris et analysés comme indicateurs de résultats descriptifs, car ils renvoient à l'ensemble du pays plutôt qu'à des individus, et aident à évaluer la vitalité et le dynamisme du secteur culturel en général, et des industries culturelles en particulier.
- Il est essentiel d'établir une corrélation des résultats entre, non seulement, ces trois indicateurs, mais aussi les autres indicateurs des IUCD, afin d'obtenir une image globale et plus large des possibilités et des défis de la contribution de la culture au développement au niveau national. Ainsi, l'analyse croisée devrait être établie avec des indicateurs liés à l'infrastructure culturelle (Dimension Gouvernance), la liberté d'expression et la diversité des médias (Dimension Communication), l'investissement dans les professionnels de la culture hautement qualifiés (Dimension Education) ou la participation culturelle (Dimension Participation sociale). Il est également important de garder à l'esprit les indicateurs de la Dimension Economie lors de l'examen des thèmes transversaux, tels que la créativité ou le cycle culturel.

24. On n'inclut pas l'évaluation de ces consommations car, dans beaucoup de pays, il est difficile de suivre et de ventiler les informations concernant les dépenses de toutes ces institutions gouvernementales et à but non lucratif pour un secteur donné, tel que la culture. Cela nécessiterait des procédures extrêmement difficiles et probablement des enquêtes spéciales.



ANNEXE I

Sélection des domaines culturels centraux et de ceux touchant aux équipements et matériaux de soutien dans la CITI Rev.4 et la CIP-08

La Classification type des industries de toutes les activités économiques CITI Rev.4 au niveau 4 chiffres et la Classification internationale type des professions CIP 08 au niveau 4 chiffres sont les classifications les plus pratiques, telles qu'elles sont énoncées dans le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC, 2009), pour la sélection des activités et professions appartenant aux domaines culturels. Ce sont les normes en vigueur et elles permettent d'étudier le secteur culturel en détail, en raison de leurs niveaux de désagrégation, en particulier pour les nouveaux médias et services, la conception et les professions de l'artisanat. Ces classifications ont encore des difficultés à identifier certaines activités culturelles, mais elles sont meilleures que les versions précédentes.

Dans ces versions des classifications, le CSC (2009) a identifié des domaines culturels touchant aux matériaux de soutien, ainsi que des domaines connexes.²⁵ Dans la sélection des classifications effectuée par le CSC (2009), il y a certains codes qui comprennent des activités et des professions culturelles et non-culturelles (par exemple dans les codes d'éducation et de gestion). Le CSC a également choisi des codes qui sont considérés comme faisant partie des domaines touchant aux matériaux et au soutien qui sont nécessaires pour les processus de production culturelle et non-culturelle. D'autre part, les deux versions de la CITI Rev.4 et la CIP-08 sont très récentes. La grande majorité des pays utilisent encore des adaptations des versions antérieures de ces classifications, principalement la CIP-88 et la CITI Rev 3, et même certaines versions plus anciennes. Lorsqu'ils ont des classifications différentes, elles sont toujours apparentées à ces versions antérieures. En outre, les données recueillies dans les sources qui peuvent être utilisées pour obtenir des statistiques culturelles, telles que les recensements, les enquêtes auprès de la population active, les enquêtes industrielles et sur les dépenses des ménages, sont, dans certains pays, déposées ou disponibles aux seuls niveaux à 2 ou 3 chiffres.

L'identification des domaines culturels dans la CITI Rev.4 et la CIP-08 était la meilleure option pour le CSC (2009), car il s'agit d'un cadre prévu pour être utile dans les années à venir, et parce qu'il permet également l'identification de la culture d'une manière plus claire. Toutefois, pour les raisons ci-dessus, à court terme, l'adoption totale de la sélection du CSC (2009) nécessitera de nombreuses procédures et estimations, qui à leur tour demanderont des ressources et du temps. C'est pourquoi les IUCD adoptent une approche pragmatique et opérationnelle.

Nous avons choisi les codes pour les activités et professions culturelles centrales touchant au matériel et au soutien présentés dans les Annexes II et III comme référence pour la phase test. A eux seuls, ces codes exigent des estimations qui pourraient être difficiles à faire lorsque les pays utilisent des sources avec des classifications différentes de la CITI et la CIP ou quand ils utilisent des classifications codées avec moins de niveaux de chiffres. L'adoption de cette approche restrictive sera moins coûteuse et plus facile à gérer, et l'approche est assez large pour offrir des informations précieuses sur les questions de plaidoyer et de politiques relatives à la contribution du secteur culturel à l'économie nationale, car elle s'étend à la plupart des domaines culturels centraux et des domaines les plus pertinents touchant aux matériaux et au soutien.

25. Des domaines apparentés qui « sont liés à la définition plus large de la culture, englobant les activités sociales et de loisir » : cet ensemble comprend le tourisme culturel et les sports, ainsi que les activités de loisirs. Ces domaines sont aussi intégrés au modèle sous forme de domaines culturels touchant aux équipements et aux matériaux de soutien.



ANNEXE II

Sélection des activités culturelles centrales et de celles touchant aux équipements et matériaux de soutien dans la Classification industrielle type des activités économiques (CITI Rev.4)

NIVEAU QUATRE CHIFFRES	
Activités culturelles centrales (quatre chiffres)	
Code CITI Rev.4	Catégorie d'activité
3211	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires
3220	Fabrication d'instruments de musique
4761	Commerce de détail de livres, journaux et articles de papeterie en magasins spécialisés
4762	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasins spécialisés
5811	Édition de livre
5813	Édition de journaux, revues professionnelles, et périodiques
5819	Autres activités d'édition
5911	Activités de production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision
5912	Activités consécutives à la production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision
5913	Activités de distribution de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision
5914	Activités de projection de films cinématographiques
5920	Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale
6010	Radiodiffusion
6020	Activités de production et de diffusion de programmes de télévision
6391	Activités d'agence de presse
7110	Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes
7220	Recherche-développement expérimental en sciences sociales et humaines
7310	Publicité
7410	Activités de conception de modèles
7420	Activités photographiques
7722	Location de vidéocassettes et de vidéodisques
8542	Activités d'enseignement à caractère culturel
9000	Activités créatives, arts et spectacles
9101	Activités des bibliothèques et archives
9102	Activités des musées et exploitation de sites et monuments historiques
9103	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Activités culturelles touchant aux équipements et matériaux de soutien (quatre chiffres)	
Code CITI Rev.4	Catégorie d'activité
1811	Imprimerie
1812	Activités annexes à l'imprimerie
1820	Reproduction de supports enregistrés
2640	Fabrication de matériel électronique grand public
4742	Commerce de détail de matériel audio et vidéo en magasins spécialisés
5820	Édition de logiciels
6110	Activités de télécommunications par câble
6120	Activités de télécommunications sans fil
6130	Activités de télécommunications par satellite
6312	Portails d'entrée sur le Web



NIVEAU TROIS CHIFFRES	
Activités culturelles centrales (trois chiffres)	
Code CITI Rev.4	Catégorie d'activité
322	Fabrication d'instruments de musique
581	Édition de livres, revues et autres activités d'édition
591	Activités de production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision
592	Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale.
601	Radiodiffusion
602	Activités de production et de diffusion de programmes de télévision
731	Publicité
741	Activités de conception de modèles
742	Activités photographiques
900	Activités créatives, arts et spectacles
910	Activités des bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
Activités culturelles touchant aux équipements et matériaux de soutien (trois chiffres)	
Code CITI Rev.4	Catégorie d'activité
181	Imprimerie et activités annexes
182	Reproduction de supports enregistrés
264	Fabrication de matériel électronique grand public
611	Activités de télécommunications par câble
612	Activités de télécommunications sans fil
613	Activités de télécommunications par satellite

NIVEAU DEUX CHIFFRES	
Activités culturelles centrales (deux chiffres)	
Code CITI Rev.4	Catégorie d'activité
58	Activités d'édition
59	Activités de production de films cinématographiques et vidéo, de programmes de télévision, d'enregistrements sonores et d'édition musicale
60	Activités de programmation et de diffusion
74	Autres activités professionnelles, scientifiques et techniques
90	Activités créatives, arts et spectacles
91	Activités des bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
Activités culturelles touchant aux équipements et matériaux de soutien (deux chiffres)	
Code CITI Rev.4	Catégorie d'activité
18	Imprimerie et reproduction de supports enregistrés
61	Télécommunications



ANNEXE III

Sélection des activités culturelles centrales et de celles touchant aux équipements et matériaux de soutien dans la Classification industrielle type des professions (CITP-08)

NIVEAU QUATRE CHIFFRES	
Professions culturelles centrales (quatre chiffres)	
Code CITP-08	Catégorie de profession
1113	Chefs traditionnels et chefs de village
2161	Architectes, bâtiment
2162	Architectes paysagistes
2163	Concepteurs modélistes de produits et de vêtements
2164	Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière
2165	Cartographes et géomètres
2166	Concepteurs graphiques, multimédia – graphistes
2353	Autres professeurs de langues
2354	Autres professeurs de musique
2355	Autres professeurs de disciplines artistiques
2431	Spécialistes de la publicité et de la commercialisation
2513	Concepteurs de sites Internet et de multimédia
2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée
2622	Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilés
2632	Sociologues, anthropologues et assimilés
2636	Ministres des cultes
2641	Auteurs et autres écrivains
2642	Journalistes
2643	Traducteurs, interprètes et linguistes
2651	Artistes plasticiens
2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs
2653	Danseurs et chorégraphes
2654	Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
2655	Acteurs
2656	Annonces-présentateurs de radio, de télévision et autres médias
2659	Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs
3230	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines Complémentaires
3431	Photographes
3432	Décorateurs et designers d'intérieurs
3433	Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques
3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création Artistique
4411	Employés de bibliothèque
7312	Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
7313	Joalliers et orfèvres
7314	Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs)
7315	Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre
7316	Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs
7317	Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires
7318	Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires
7319	Métiers de l'artisanat non classés ailleurs



Professions culturelles touchant aux équipements et matériaux de soutien (quatre chiffres)	
<i>Code CITP-08</i>	Catégorie de profession
2512	Concepteurs de logiciels
3521	Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audio-visuel
7321	Compositeurs et préparateurs en forme imprimante et assimilés
7322	Imprimeurs
7323	Relieurs et assimilés

NIVEAU TROIS CHIFFRES	
Professions culturelles centrales (trois chiffres)	
<i>Code CITP-08</i>	Catégorie de profession
216	Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs
262	Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés
264	Auteurs, journalistes et linguistes
265	Artistes créateurs et exécutants
323	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
343	Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires
731	Métiers de l'artisanat
Professions culturelles touchant aux équipements et matériaux de soutien (trois chiffres)	
<i>Code CITP-08</i>	Catégorie de profession
732	Métiers de l'imprimerie

NIVEAU DEUX CHIFFRES	
<i>Code CITP-08</i>	Catégorie de profession
26	Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture
73	Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie



ANNEXE IV

Sélection des biens et services culturels et connexes dans la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle des ménages (COICOP)

NIVEAU QUATRE CHIFFRES	
Dépenses en biens et services culturels (central)	
Code COICOP	Catégorie de dépense
9.1.4	Supports d'enregistrement
9.4.2	Services culturels
9.5.1	Livres
9.5.2	Journaux et publications périodiques
12.3.1	Articles de bijouterie et horlogerie
Dépenses en biens et services culturels (équipement/matériaux de soutien)	
Code COICOP	Catégorie de dépense
9.1.1	Matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image
9.1.2	Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques
9.1.3	Matériel de traitement de l'information
9.1.5	Réparation de matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information



ANNEXE V

Aller plus loin

INDICATEUR : CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS CULTURELLES AU PIB

>> Description: Pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au PIB

Tenant compte du fait que la plupart des pays n'ont pas de mesure de la contribution des activités culturelles au PIB et que les capacités et les systèmes statistiques doivent encore être renforcés pour atteindre des mesures exactes, complètes et comparables, il est recommandé, dans le cadre de l'initiative des IUCD, de concentrer les efforts sur la production culturelle formelle du marché.

En parallèle, et chaque fois que cela est possible, une analyse de toutes les autres sources existantes devrait être effectuée pour capturer les activités de production non-marchandes, informelles et en compte propre. À cette fin, il serait recommandé de se renseigner sur l'année de base des comptes nationaux de chaque pays et d'explorer les possibilités d'obtention des informations de cet exercice de référence. Après cette exploration, la faisabilité peut être déterminée et les décisions prises, afin de savoir si les activités de production non-marchandes, informelles et en compte propre pourraient être partiellement ou totalement couvertes ou non couvertes du tout.

- a. **Pour les activités non-marchandes**, la valeur de la production (VPB) est obtenue par l'addition des coûts de production, qui comprennent la rémunération des salariés et la consommation intermédiaire. Le calcul de la production non-marchande exige une révision attentive des autres sources existantes, qui peuvent impliquer certains défis. Par exemple, les archives gouvernementales ne disposent généralement pas d'informations ventilées permettant l'identification des domaines culturels aux différents niveaux administratifs du pays; les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages se font de façon sporadique dans certains pays (3 à 10 ans); tous les pays ne font pas d'enquêtes auprès des petites entreprises et des entreprises domestiques; la taille des échantillons de ces enquêtes est souvent trop faible pour avoir la représentativité des domaines culturels.
- b. **Pour les activités de production informelle, en compte propre et illégales** (dont certains font partie de ce qu'on appelle l'économie non-observée), une révision exigeante des autres sources est nécessaire: les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages, les enquêtes auprès de la population active, les enquêtes auprès des établissements domestiques et les enquêtes auprès des établissements de petite taille. Dans la mise en œuvre des Comptes nationaux, les pays font régulièrement une révision détaillée de tous ces types de sources dans une année de référence de base. Au cours de cette année, des enquêtes auprès des établissements économiques sont menées dans certains pays. Ces enquêtes sont habituellement répétées tous les 5 à 10 ans. Selon les résultats, des estimations sont ensuite effectuées pour les années suivantes. Dans de nombreux pays, les seules enquêtes qui sont menées chaque année sont des enquêtes auprès des établissements de sociétés et, dans certains pays, des enquêtes auprès des établissements de petite taille. En règle générale, toutes les autres enquêtes sont menées uniquement au cours de l'année de base.

INDICATEUR : EMPLOI CULTUREL

>> Description: Pourcentage d'individus exerçant une profession culturelle au sein de la population active occupée

S'il est possible de croiser les données des professions et des activités, il est recommandé de construire également un indicateur plus large sur l'emploi culturel, y compris « les personnes exerçant une profession culturelle » et « les personnes qui travaillent dans des établissements engagés dans des activités culturelles et exerçant une profession non-culturelle » (ensemble A + B + C), procédant comme suit:

1. Nombre de personnes exerçant une activité culturelle et créative:

L'univers choisi à prendre pour l'indicateur est maintenant l'ensemble (A + B + C). Il peut être considéré comme la somme de deux composantes: le nombre de personnes employées dans des professions culturelles et le nombre de personnes exerçant des professions non-culturelles engagées dans des établissements culturels.



La formule à appliquer dans cette démarche devrait être la somme de ces deux composantes.

$$EC = PPC + PPNCAC$$

Où :

- **PPC** : comprend les personnes exerçant : 1) des professions culturelles dans des établissements culturels (ensemble A), et 2) des professions culturelles dans les établissements non-culturels (ensemble B). Le calcul doit être fait avec les données obtenues à partir des codes qui se trouvent dans les classifications des professions utilisées dans des sources basées sur les codes CIP sélectionnés, présentés à l'Annexe III.
- **PPNCAC** : comprend les personnes exerçant des professions non-culturelles qui travaillent dans les établissements engagés dans des activités culturelles (par exemple des personnes qui ont des emplois administratifs et de gestion dans les entreprises d'édition). Le calcul doit être fait avec les données obtenues à partir des codes des classifications d'activités utilisés dans des sources basées sur les codes CITI sélectionnés, présentés à l'Annexe II. Seuls ceux qui sont inscrits dans les codes sélectionnés d'activités culturelles et exercent des professions non-culturelles doivent être inclus (au lieu de tous ceux qui sont inscrits dans ces codes sélectionnés). En effet, les personnes exerçant une profession culturelle au sein des établissements engagés dans des activités culturelles sont déjà incluses dans la composante précédente (PPC).

2. Ratio des personnes engagées dans un emploi culturel et créatif par rapport à la population active occupée :

Pour déterminer le ratio, ajouter le nombre de personnes occupant un emploi pour chaque profession et les codes de classification d'activité couverts par les deux composantes. Ensuite, comparer la somme de ces valeurs avec la population active occupée.

$$PEC = \frac{\sum_l^n EC_{n_codes}}{PE}$$

Présenter les parties agrégées de cet indicateur sous forme de pourcentage (jusqu'à un maximum de deux décimales) du nombre total de personnes employées dans le pays. Pour faciliter l'analyse, il est important de présenter également la valeur des trois ensembles (A, B et C) de l'indicateur séparément.



ANNEXE VI

Approche multidimensionnelle

Si, selon les données disponibles au niveau national, la méthodologie des IUCD ne permet pas une estimation approximative de la contribution de la culture à l'économie, une approche multidimensionnelle basée sur l'expérience acquise au Mali peut être utilisée²⁶.

Une telle approche :

1. isole chaque sous-secteur culturel ; et
2. estime son importance ou son poids économique en utilisant diverses sources d'information, y compris les statistiques et enquêtes nationales, les enquêtes directes sur le terrain, la collecte directe d'informations auprès des opérateurs culturels et des recherches documentaires portant sur des études antérieures pertinentes.

Pour mener à bien cette approche multidimensionnelle, la matrice suivante des données collectées par le secteur culturel devra être remplie

Domaines	Création	Production/ Reproduction	Industries de soutien	Promotion/ Diffusion	Distribution/ Détail	Conservation	Total
Patrimoine culturel et naturel							
Arts de spectacle et festivités							
Arts plastiques et artisanat							
Livres et Presse							
Média audio- visuels et interactifs							
Design et services créatifs							
Patrimoine culturel immatériel							

Si vous vous intéressez à l'approche multidimensionnelle, veuillez consulter l'ouvrage intitulé « *L'économie de la Culture au Mali, Mission d'étude de faisabilité pour un programme d'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali dans le cadre du 10^{ème} FED* ».

Veuillez cependant noter qu'une telle approche demande des recherches qui vous prendront beaucoup de temps, ainsi que la génération de nouvelles données qui dépassent le cadre des IUCD.

26. Voir *L'économie de la Culture au Mali, Mission d'étude de faisabilité pour un programme d'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali dans le cadre du 10^{ème} FED*, Patricio Jeretic, Laurent Héau et Lassana Cissé, 2008.